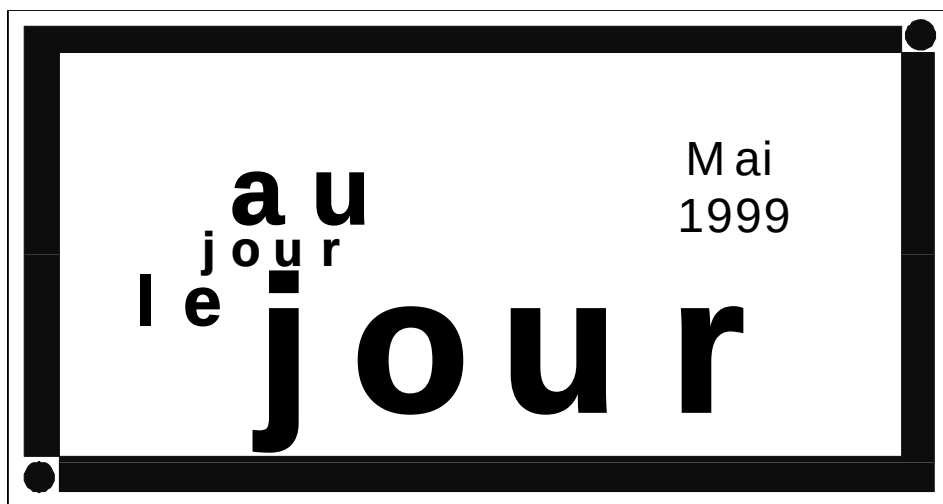




Sommaire

~ Nouvelles ~

~ L'enseignement à La Prairie au début du 19e s, ~

~ Le logo de la nouvelle fondation ~ Les traversiers ~

Dans notre prochain numéro:
Les frères Bisailon, voyageurs.

Attention !!!

Les travaux effectués à nos locaux
pourront occasionner certains
inconvénients.

Avez-vous acheté vos billets pour le
souper au homard du 4 juin
prochain???





SHLM Nouvelles



Nouvelle politique

Nos membres voudront bien noter qu'à partir du **1er juin 1999** des frais s'appliqueront pour certains de nos services. Deux grilles tarifaires seront en vigueur, une pour les membres de la Société et une autre pour les non-membres. Plus de détails dans le prochain «Au jour le jour».

Vente de livres

Nous rappelons que la vente de livres usagés à l'intention des membres et de leurs amis de la SHLM aura toujours lieu les 19 et 20 Mai 1999 de midi à 20 h. à la Maison-à-Tout-le-Monde, près de l'église. L'objectif principal de cette activité est le financement des opérations de la bibliothèque.

La vente de livres usagés, à l'intention du grand public, aura lieu le jour de la Saint-Jean-Baptiste, le jeudi 24 juin 1999, de 13 h à 16 h 00, sous la forme d'un encan, avec un encanteur professionnel, aux abords des locaux de la Société historique de La Prairie.

Raymond et Lucette Monette

Remerciements

Mille fois merci à M. Philippe Bourdeau de La Prairie, artisan relieur, depuis plus de 40 ans, pour sa très généreuse contribution. En effet, M.. Bourdeau, depuis 4 mois, a permis à Raymond et Lucette Monette de faire leur apprentissage des techniques de la reliure. Ainsi, plus d'une centaine de livres de la bibliothèque ont pu être reliés sans payer d'autres frais que les coûts du matériel utilisé.

Raymond et Lucette Monette

Travaux

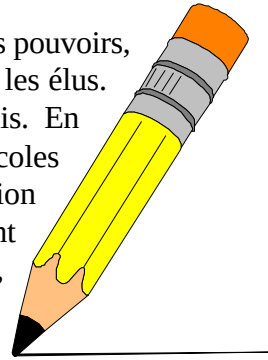
Les travaux de rénovation au local de la Société historique débuteront lundi le 10 mai. Ils devraient se poursuivre durant 10 semaines. Une surveillance archéologique se fera pendant les travaux. De plus, des fouilles d'une semaine sont prévues. Pendant celles-ci, les travaux seront suspendus. Il est à noter que les locaux de la SHLM demeureront ouverts pendant toute la durée des travaux. On prévoit une interruption du courant électrique pour un avant-midi seulement. Rappelons que les travaux se situent au niveau de l'escalier extérieur menant au deuxième étage. L'escalier arrière sera aussi rénové de même que la porte qui sera déplacée.

L'enseignement à La Prairie au début du XIXe s.

Les politiques successives et leurs conséquences.

Situons nous en 1760, alors que la Conquête marque la fin de la Nouvelle-France. La majorité de la population est composée de “Canadiens” dont la langue d’usage est le français.

L’Angleterre, par la loi de **1791** accorde à sa nouvelle colonie certains pouvoirs, un système électif donne au peuple un début de possibilités de pressions sur les élus. L’élite des “Canadiens” revendique des écoles pour l’enseignement du français. En **1824** le Parlement confie aux **fabriques catholiques** le contrôle des écoles élémentaires. Cependant la population catholique ne peut financer la construction des écoles, leur entretien et les salaires des enseignants. Majoritairement agriculteurs les **Canadiens** vivent les difficultés économiques de l’époque, auxquelles s’ajoutent des épidémies de choléra. Un climat d’insatisfaction, voire même de révolte règne dans la population. On veut des changements radicaux dans l’organisation sociale et politique, et les ressentiments aboutissent à la Rébellion de 1837-38.



Le Parlement, conscient des difficultés insurmontables dans l’établissement d’un système scolaire adéquat, vote en **1829** la loi des écoles dirigées par des **syndics** ou commissaires d’écoles. Des **fonds publics** accompagnent cette loi.

La population locale dotée du pouvoir d’élire et d’exiger des comptes de ces syndics rend la position de ses nouveaux élus fort délicate. Les pressions viennent de toutes parts. A part le village, La Prairie compte de nombreux rangs en dans la campagne. Les décisions des syndics sont contestées. Tout est à bâtir mais par où commencer?

Au village, les filles dont les parents sont mieux pourvus financièrement, reçoivent leur éducation au couvent des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame établies à La Prairie depuis 1676. Ces religieuses ont fait bénéficier les filles de la paroisse d’un enseignement gratuit depuis les débuts de la colonie. La situation économique ayant changé et surtout la population scolaire s’étant accrue considérablement, les religieuses en sont venues à bâtir un couvent pour pensionnaires. Les filles de familles pauvres n’ont donc, pour leur part, pas d’école ni de professeurs.

Il est intéressant de souligner ici l’intervention de Mme O’Keefe, anglophone catholique résidante de La Prairie qui, en 1829, intervient auprès de l’évêque de Québec pour plaider la cause des catholiques francophones. Elle lui demande son appui afin que les nombreux pauvres du village puissent bénéficier d’une maison assez grande et chauffée, afin de fournir aux enfants l’instruction gratuite en français. Monseigneur Lartigue écrit alors au curé Jean-Baptiste Boucher afin que celui-ci fasse les pressions en conséquence.

La lettre du curé Boucher adressée à son évêque en 1838, nous donne des renseignements fort intéressants sur l'état des écoles à La Prairie. Nous la reproduisons ci-dessous:

La Prairie, 20 août 1838

Monseigneur,

En réponse à la lettre de votre Grandeur, au Clergé de ce Diocèse, touchant les écoles existantes dans les diverses paroisses, j'ai à dire que dans celle de La Prairie,

- 1. Je ne vois que des écoles mixtes; chaque Maître ou Maîtresse, ayant des écoliers et des écolières.*
- 2. Que le nombre de ces écoles est de huit.*
- 3. Que celui des garçons est de 74.*
- 4. Celui des filles est de 87.*
- 5. Que dans le plus grand nombre de ces écoles, qui ne peuvent être que peu de chose, on n'enseigne sans doute que la lecture et l'écriture:
Dans deux s'enseigne encore l'Arithmétique et dans une autre, celle du Prof. Smart (outre la Grammaire angloise) la tenue des livres, la Géométrie pratique et la délinéation des cartes et mappe-mondes.*

J.B. Boucher

Pour contrer les difficultés du système scolaire établi en 1829, le Parlement instaure graduellement une nouvelle politique entre les années 1844-1856. Le **Conseil de l'Instruction publique** précise les fonctions des commissaires devant les autorités municipales représentantes de la population qui les élit.

Maintes péripéties jalonnent la vie des écoles tout au long du XIXe s. L'enseignement pour les garçons s'assurera des bases solides avec l'arrivée des Frères de l'Instruction chrétienne en 1888. Les nombreuses écoles de rang seront dirigées par des professeurs laïcs.

Claudette Houde

Les traversiers

Durant la période estivale, là où la largeur des cours d'eau rend impossible la construction de pont, on utilise des bacs ou de petits navires pour passer d'une rive à l'autre. Un tel système existe déjà depuis longtemps. Mais, en 1813, les magistrats du district de Montréal décident de mettre de l'ordre dans ce secteur, se plaignant de ce que des individus:

se disant traversiers, entreprennent de traverser des personnes et des effets sur les rivières de ce district, pour gages et sans licence, au grand dommage des traversiers réguliers et licenciés, et que ceux qui ont des licences négligent de les renouveler annuellement, de sorte que les magistrats ne peuvent connaître le nombre actuel de traverses établies avec licences.

En conséquence il est décrété qu'à l'avenir tout traversier devra posséder une licence, qu'il travaille le jour ou la nuit.

En 1815, une nouvelle réglementation prend en considération la sécurité des passagers. Le 21 avril, les magistrats du district de Montréal ordonnent donc que:

tous et chaque traversiers licenciés sur le fleuve Saint-Laurent et Grande Rivière ou rivière des Ottawas seront obligés de tenir à leur service cinq bons hommes, deux canots et un bateau ou un bac, deux perches et trois avirons pour chaque canot, trois perches et quatre rames pour chaque bateau ou perche, et de traverser de jour et de nuit [en autant qu'il n'y aura aucun danger à éprouver] toutes personnes qui se présenteront, sans aucune distinction de partialité; chaque canot sera conduit par cinq hommes et chaque bateau ou bac par trois hommes au moins.

En vertu de l'article 3 des règlements, «aucun traversier ne pourra retarder les voyageurs plus d'un quart d'heure dans le jour, et plus d'une demi-heure dans la nuit».

L'avènement de la navigation à vapeur modifie quelque peu la régularité des traversées. Dès le 4 mai 1818, un premier bateau à vapeur est utilisé entre Québec et Lévis. Deux ans plus tard, le Montréal assure la traversée entre Montréal et Laprairie.

Une autre source d'énergie fut utilisée par les traversiers après 1812: celle fournie par les chevaux.

Le horse-boat, écrit Pierre Georges Roy, était une barge ordinaire avec une roue à aube de chaque côté. Ces deux roues étaient mises en marche par une espèce d'arbre de couche qui, lui-même, tournait par le moyen d'une autre roue d'engrenage placée dans les flancs de la barge et qui était mue par deux, trois et même quatre chevaux. Les pauvres bêtes fournissaient tout l'effort qu'elles pouvaient donner, mais dans les mauvais temps et les forts courants, le bateau n'avancait guère. Les passagers, impatients d'arriver à leur destination, aidaient alors aux chevaux.

Au Bas-Canada, les premiers horse-boats sont utilisés entre Québec et Lévis, puis entre Montréal et Longueuil ou Laprairie. Ils ont disparu à la fin des années 1840.

En 1819, la barque à chevaux Edmond, en service entre Montréal et Longueuil, parcourt l'aller en douze minutes, le retour prend entre quatorze et seize minutes. Elle peut traverser en un seul voyage 38 carrosses et autant de passagers qu'il s'en présente. Selon François Jérémie, son propriétaire, «elle sera aussi d'un grand avantage pour le transport des bêtes à cornes ou toute autre espèce de bétail ou animaux vivants».